



SOCOTEC BELGIUM ASBL

9079

NF 00/9				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante		
N° de rapport 23/16 M of 103				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: CelticleeN SlANE				
Personne sur place :code EAN de l'installation : .// C	en e			
Adresse de la visite de Sueux, 24.	1171	Touls	CUR	
Personne sur place :				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗖 271 💆 276 bis et dérogations 🍱 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :				
Tension d'utilisation ✓ Protection générale du branchement ∴ A □3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 576				
Nombre de tableaux : < n Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	uits terminaux : 🗾	5 +6	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			ucrog.	
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		V		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	. ,	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			Y	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	×			
Résistance de dispersion de la prise de terre :	de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.	
Voix ANNexe				
THE STATE OF A CONTROL OF A STATE OF THE RESIDENCE OF A STATE OF A	to to the second of the second		x 12	
and the same and the contraction of the contraction	75 # 3 WE 1891 &		10 (00)	
Conclusion:			RAF	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.LE Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans //SOC	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 🎵 au terme de 18 mois après signa	complémenta	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter p	273(fr),	
om et visa de l'inspecteur : Our SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
CUFFARU	reen.be		V8	

SOCOTEC

Domenico

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0667 23/16 11 04/05
 ✓ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. MAbsence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☑ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). ☑ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☑ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Horace de four electris que de l'installation **Horace de four accent de l'installation **Proposition de l'installation et des company **Terre donc un de circuits ** Perconstitute de l'installation et des company **Le l'absence de flou electris nous re paul aussi de l'installation et de l'installation et de l'installation et de l'installation et des company de les un nes les Ten nous le leuris 55 on les company acriserons partiers en partiers et partiers en pa
de certains anat 5, socore Domenico www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2081 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be